



LES VOYAGES
La Libre

SLOVENIE

Coeur vert de l'Europe

La Libre Planète

Du 23 au 28 août 2026



Preference _____

LA SLOVÉNIE, UN PONT ENTRE LES ALPES, LA MÉDITERRANÉE ET LES BALKANS !

La Slovénie, carrefour culturel au cœur de l'Europe, possède sur son petit territoire de somptueux paysages contrastés. Agréable à voir et à vivre comme peut l'être un pays situé sur les contreforts des Alpes, la Slovénie a retrouvé le tourisme qu'elle connaissait d'antan. Outre une frange côtière courte mais recherchée, elle propose au visiteur ses forêts et ses alpages, le site enchanteur de Bled, les grandes grottes de Postojna et les monuments de Ljubljana. Fascinante par sa diversité artistique et architecturale, ses villes historiques regorgent de trésors architecturaux, des châteaux médiévaux aux églises baroques ornées de fresques saisissantes.

Un pays qui gagne à être connu !

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs avec la compagnie aérienne SN Brussels Airlines

ITINERAIRE

Un aperçu global du pays : la revigorante région Alpine, le centre, la côte...

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles

LOGEMENT

Tout le séjour dans un hôtel 4* confortable en plein cœur de Ljubljana

A NE PAS MANQUER

Parmi les musts : la visite des grottes de Postojna et du site enchanteur et unique de Bled

PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 15/03 : - 200 €



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

DIMANCHE 23 AOÛT

BRUXELLES ✈ LJUBLJANA – RADOVLJICA – LJUBLJANA

En matinée, départ de Bruxelles à destination de Ljubljana par un vol direct avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée à Ljubljana en fin de matinée. Accueil par votre guide local et transfert vers **Radovljica**. Visite de la ville.

Parmi les plus anciennes petites villes de Slovénie, Radovljica trouve ses racines au Moyen Âge, lorsqu'elle s'éleva sur un éperon dominant la vallée de la Sava. Carrefour commercial et lieu de résidence de familles nobles et d'ordres religieux, elle s'affirma très tôt comme un centre culturel et spirituel.

Son urbanisme et son patrimoine architectural conservent l'esprit médiéval, tout en reflétant les grandes étapes de l'histoire slovène : la féodalité, l'éveil national et le rayonnement artisanal. Marquée par la tradition, la ville a aussi joué un rôle dans la vie littéraire, musicale et éducative du pays.

Aujourd'hui, Radovljica demeure une cité vivante où l'héritage historique se conjugue à l'identité culturelle slovène.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, transfert vers le centre-ville de Ljubljana.

Arrivée à l'hôtel **Grand Hotel Union Eurostars 4***. Installation (5 nuits).

En fin de journée, première visite de la ville de **Ljubljana**.

Les habitants de Ljubljana disent de leur ville qu'elle est faite à la mesure de l'homme, et les visiteurs sont également nombreux à partager cette opinion. Ville originale aux petits coins charmants et accueillants, Ljubljana surprend souvent ses visiteurs par son charme rêveur mitteleuropéen en hiver et par son atmosphère méditerranéenne détendue en été. Géographiquement, Ljubljana est aussi le point de départ idéal pour partir à la découverte des beautés et des paysages très diversifiés de la Slovénie.

La capitale a su sauvegarder les vestiges qui témoignent des cinq millénaires de son histoire, notamment l'héritage de l'antique Emona et l'ancien centre-ville avec son château médiéval, ses façades baroques, ses porches ornementés et ses toits inégaux. La touche finale de cette charmante mosaïque se clôture par les pittoresques ponts qui enjambent la Ljubljanica et le magnifique parc Tivoli qui vient border le centre même de la ville.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.





LUNDI 24 AOÛT

LJUBLJANA – IDRIJA – LJUBLJANA

Après le petit déjeuner, départ en autocar vers **Idrija**, située dans la vallée de la rivière Idrijca, pour y découvrir des mines de mercure et son artisanat de dentelle traditionnelle.

Idrija est célèbre pour ses mines de mercure, exploitées depuis le 16^e siècle, qui ont façonné son histoire et son identité. La ville témoigne de l'ingéniosité et du savoir-faire des communautés minières, alliant traditions artisanales et techniques industrielles anciennes.

Idrija est également reconnue pour son patrimoine culturel, notamment la dentelle traditionnelle, inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ville vivante et chargée d'histoire, elle reflète la combinaison unique de culture, industrie et artisanat qui caractérise la Slovénie centrale.

Visite de la mine de mercure d'Idrija.

Plongez dans l'univers fascinant du mercure en visitant la galerie Antonijev rov, la plus ancienne entrée de mine préservée d'Europe, creusée dès 1500. Aujourd'hui, cette galerie permet aux visiteurs de pénétrer dans les galeries souterraines de la deuxième plus grande mine de mercure au monde.

Accompagné d'un guide, vous découvrirez des passages secrets parsemés de cinabre et de gouttes brillantes de mercure natif, ainsi qu'une chapelle souterraine exceptionnelle. L'expérience vous fera remonter 240 millions d'années d'histoire géologique.

La visite se poursuit à la fonderie de mercure, où des expositions interactives, vidéos et démonstrations vous révèlent l'importance de ce métal unique. Vous découvrirez ses multiples usages à travers l'histoire : science, technologie, industrie, médecine et culture, de la préhistoire à aujourd'hui. Le site abrite également le plus grand four rotatif au monde dédié à la transformation du mercure, témoignant de l'ingéniosité industrielle qui a façonné la ville d'Idrija.

Ensuite, découvrez les secrets de la dentelle d'Idrija en visitant le musée de la dentelle.

Depuis le 17^e siècle, la dentelle d'Idrija est un symbole du savoir-faire artisanal slovène. Réalisée à la main avec une précision remarquable, elle se distingue par ses motifs délicats et géométriques, uniques en Slovénie.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à Ljubljana et poursuite des visites de cette charmante ville piétonne à bord du **petit train touristique**.

Diner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.



MARDI 25 AOÛT

LJUBLJANA – BOHINJ – BLED – LJUBLJANA

Après le petit déjeuner, départ vers la région alpine du pays pour rejoindre le **lac de Bohinj** (en slovène Bohinjsko jezero), le plus grand lac permanent de Slovénie. Il est situé dans la municipalité de Bohinj au nord-ouest du pays et à l'intérieur du parc national de Triglav.

Le lac de Bohinj, d'une superficie de 3,18 km² et perché à une altitude de 525 mètres, s'étend sur une longueur de 4,2 km avec une largeur maximale d'un kilomètre. Sa profondeur maximale atteint 45 mètres. C'est un lac d'origine glaciaire, retenu par une moraine. Il est célèbre pour être associé à la légende du « Zlatorog », un chamois blanc doté de cornes en or, dont une statue se dresse près du lac. Le lac de Bohinj conserve son caractère sauvage, avec seulement quelques constructions dans les environs.

Montée en téléphérique pour atteindre le domaine des pistes skiables de Vogel, d'où l'on jouit d'une vue imprenable sur le lac et la région.

Déjeuner dégustation de produits locaux (simple et léger).

Redescente en téléphérique et continuation des visites avec le splendide site de Bled.

Bled est l'un des joyaux du tourisme slovène, célèbre pour son lac, le Blejsko jezero, ainsi que pour son île, qui sont des destinations incontournables en Slovénie. Le lac de Bled, avec ses eaux d'un bleu profond entourées de forêts verdoyantes, elles-mêmes dominées par les sommets enneigés des Alpes juliennes, est souvent considéré comme le plus romantique des lacs alpins. La scène est parfaite : un château médiéval se dresse majestueusement surplombant le lac depuis un promontoire rocheux, tandis qu'une église baroque trône sur la petite île au centre du lac.

Cet endroit enchanteur a toujours attiré les visiteurs, remontant à l'époque de l'aristocratie austro-hongroise qui venait régulièrement à Bled pour se ressourcer.

Traversée du lac en « Pletna Boat » (embarcation avec toit dirigée par un rameur) pour rejoindre l'île de Bled, l'unique île Slovène. Visite de son Eglise Sainte Marie de l'Assomption datant du 17^e siècle.

Retour sur les rives du lac et visite du château médiéval de Bled.

Le château de Bled, également connu sous le nom de Blejski grad en slovène, est un édifice médiéval érigé sur une falaise surplombant la ville et le lac de Bled. Il demeure le plus ancien château du pays.

La première mention écrite du château remonte à 1011, lorsqu'il a été cédé aux évêques de Brixen par l'empereur Henri II. Initialement situé en Carniole, il passe sous la domination autrichienne de la Maison des Habsbourg en 1278. La tour romane constitue la partie la plus ancienne du château, mais d'autres tours et fortifications ont été ajoutées au Moyen Âge. Les autres structures affichent des influences de la Renaissance. Le château est organisé autour de deux cours intérieures reliées par un escalier. Une chapelle datant du 16^e siècle, rénovée avec l'ajout de fresques vers 1700, se trouve dans la cour supérieure. De plus, le château est doté d'un pont-levis franchissant un fossé.

Retour à Ljubljana en fin de journée. Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.

MERCREDI 26 AOÛT

LJUBLJANA – LIPICA – POSTOJNA CAVES – PREDJAMA CASTLE – LJUBLJANA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers Lipica afin de visiter les haras, berceau des lipizzans mondialement connus.

Grâce au haras de Lipica, l'équitation possède une tradition séculaire en Slovénie. Ce haras, où sont élevés les nobles chevaux blancs lipizzans depuis plus de quatre cents ans, mérite le détour. Les lipizzans séduisent tous les amateurs d'équitation classique selon les principes de l'école d'équitation espagnole de Vienne, avec le dressage sportif et les attelages.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, route vers Sezana pour y visiter les magnifiques **grottes de Postojna**.

La grotte de Postojna (Postojnska jama en slovène) est un réseau karstique situé près de la ville de Postojna en Slovénie à environ 50 km au sud-est de la capitale Ljubljana. Sa taille, son accessibilité et la richesse de ses entrailles font de la grotte la plus grande attraction touristique du pays. C'est dans cette grotte que les premiers spécimens de la plupart des groupes de faune cavernicole ont été découverts.

La grotte de Postojna est un enchevêtrement de plus de 20 km de cavernes et galeries (découvertes jusqu'aujourd'hui). En effet, ce sont les plus grandes grottes du Carso, ainsi que les plus visitées d'Europe. Dans le complexe hydrographique de la rivière Pivka, les cavernes les plus célèbres sont la Grotte di Postumia, la Grotte de Otok, l'Abisso della Pivka, la grotte Noire et le Cavernone della Planina.

A 9 km des grottes se trouve la **forteresse de Predjama**, l'un des châteaux les plus spectaculaires de Slovénie. Visite de cette enceinte.

Édifiée au Moyen Âge, elle doit sa singularité à son intégration dans une grotte naturelle, qui lui offrait à la fois protection et passages secrets.

Son histoire est intimement liée à la légende du chevalier Érasme de Lueg, seigneur rebelle du XVe siècle, qui résista des mois durant aux assauts impériaux en profitant des galeries souterraines. Ce mélange de réalité et de mythe a fait de Predjama un symbole de bravoure et d'ingéniosité.

Aujourd'hui, le château incarne l'union rare entre architecture médiévale et environnement naturel. Il témoigne de la vie seigneuriale, des stratégies défensives et des légendes qui nourrissent encore l'imaginaire slovène.

Retour à Ljubljana. Dîner dans un restaurant local. Nuit.



JEUDI 27 AOÛT

LJUBLJANA – PIRAN – LJUBLJANA

Après le petit déjeuner, départ vers la côte Slovène pour découvrir la ville de **Piran**, « **petite Venise** » aux **palais gothiques et Renaissance** dont le centre historique est l'un des mieux préservés de l'Adriatique.

C'est autour du phare grec érigé à la pointe de la péninsule que les Romains établirent un petit port de pêche. Importante escale sur la route vers Venise qui venait s'y ravitailler en sel récolté à Sečolje, Piran tomba sous la coupe de la Sérénissime pendant cinq siècles. En témoigne l'église Saint Georges dont le campanile érigé en 1608 est une copie de celui de la place Saint-Marc, les palais aux fenêtres ogivales telle la Benečanka et le baptistère octogonal. L'église Saint-François et son cloître sont un bel exemple de la Renaissance italienne. Dans la pinacothèque sont conservées des œuvres de l'école vénitienne du 16^e siècle.

Embarquement sur un bateau de pêcheur et **navigation calme sur la mer adriatique** pour admirer la côte Slovène (navigation de +/- 4h00).

Déjeuner à bord.

Depuis le port pittoresque, laissez-vous porter par les flots scintillants de l'Adriatique et admirez les paysages côtiers qui se déploient entre falaises sauvages, petites criques secrètes et charmants villages de pêcheurs.

À bord, profitez d'un moment de détente au rythme des vagues. L'air marin, le parfum du sel et la lumière méditerranéenne créent une atmosphère idéale pour s'évader. Selon l'itinéraire (sous réserve des indications du capitaine de bord), vous pourrez longer la côte slovène, croiser vers l'Italie ou découvrir la péninsule croate d'Istrie.

En fin de journée, retour à Ljubljana.

Diner d'adieu dans un restaurant local et nuit.





VENREDI 28 AOÛT

LJUBLJANA ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check out.

Visite de la **Cathédrale** de Ljubljana et de sa **bibliothèque nationale**.

*La **Cathédrale Saint-Nicolas**, située au cœur de Ljubljana, est un symbole majeur de l'histoire et de la foi slovènes. Édifiée à l'emplacement d'anciennes églises depuis le XIII^e siècle, elle a pris sa forme actuelle au XVIII^e siècle, adoptant un style baroque élégant et lumineux.*

L'édifice se distingue par son dôme imposant, ses fresques détaillées et ses sculptures raffinées, qui témoignent du savoir-faire artistique de l'époque. La cathédrale a été un centre spirituel, culturel et social, accueillant des générations de fidèles et d'artistes.

*Conçue par l'architecte Jože Plečnik dans les années 1930, la **Bibliothèque nationale de Ljubljana** est un chef-d'œuvre architectural mêlant influences classiques et touches modernistes. Bien plus qu'un lieu de lecture, elle est un symbole de la culture et de l'identité slovènes.*

La bibliothèque conserve des collections précieuses comprenant des manuscrits médiévaux, des incunables, des archives historiques, des cartes anciennes, ainsi que des ouvrages scientifiques et littéraires rares retraçant l'histoire et le développement culturel de la Slovénie. Elle joue un rôle central dans la vie intellectuelle de Ljubljana et offre aux visiteurs un regard unique sur le patrimoine slovène.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, transfert vers l'aéroport de Ljubljana pour le vol de retour vers Bruxelles avec la compagnie aérienne régulière Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

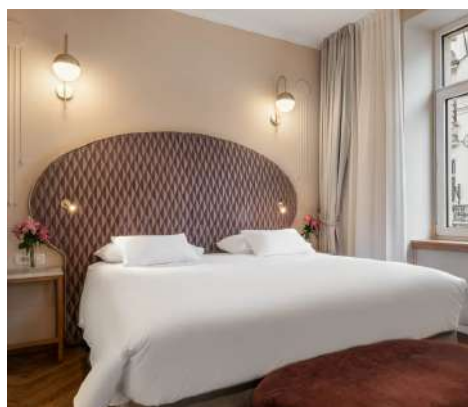
GRAND UNION EUROSTARS 4*

NOMBRE DE NUITEES : 5

Le Grand Hotel Union Eurostars, construit en 1905, est un établissement imposant et magnifique et d'un exemple du style Sécession viennoise, qui fait partie du mouvement Art nouveau. Au fil des ans, il a accueilli diverses personnalités du monde politique, du cinéma, de la musique et de la royauté, dont la reine Elizabeth II.

Cet hôtel offre à ses clients des installations élégantes décorées avec soin et en prenant en compte tous les détails, comme ses chambres spacieuses, où se reposer confortablement et sans soucis, ou son large choix gastronomique grâce à la cafétéria Kavarna Union.

Complétant l'offre de l'établissement, un centre bien-être avec salle de sport, une piscine avec vue sur le château de Ljubljana, une galerie commerciale et le plus grand centre de congrès de la ville.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité valide pendant la durée du séjour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Attention, beaucoup d'étapes de ce voyage se font à pied et requièrent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- ☐ **PRESTO JUSQU'AU 15/03** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**
- ☐ **A PARTIR DU 16/03** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.195 €**
- ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **700 €**

CE PRIX COMPREND

-  Les vols internationaux directs Bruxelles-Ljubljana avec la compagnie régulière Brussels Airlines
-  Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification)
-  Les transferts et les transports en autocars confort
-  Le logement en chambre double standard et petit déjeuner dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
-  La pension complète
-  Les visites et excursions prévues au programme
-  Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
-  Les transferts en autocar climatisé prévus au programme
-  L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
-  La prime du Fonds de Garantie Voyages
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les boissons, pourboires et les dépenses personnelles
-  Les droits de photos et de vidéo sur les sites
-  Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 24-09-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

SLOVÉNIE, COEUR VERT DE L'EUROPE

LA LIBRE PANÈTE - DU 23 AU 28 AOÛT 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/03 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.995 €

☐ A PARTIR DU 16/03 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.195 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 700 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

SLOVÉNIE, COEUR VERT DE L'EUROPE

LA LIBRE PLANÈTE - DU 23 AU 28 AOÛT 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **23 juillet 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : SLOVENIE - D.3975

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.fvg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L 112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.